

Défi ② Action 4.3 – Favoriser et promouvoir la pratique du vélo auprès de tous les publics

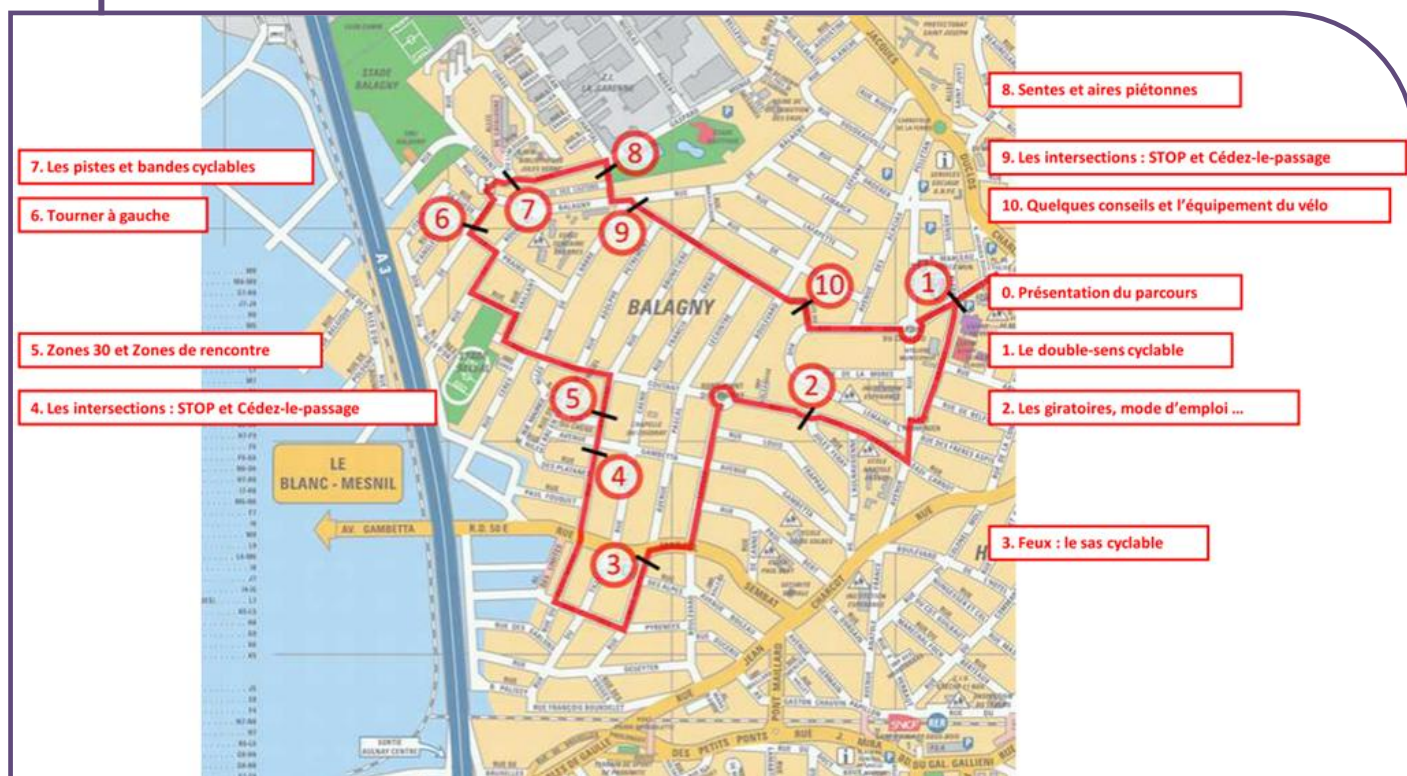
① DESCRIPTION DU PROJET

La ville d'Aulnay-sous-Bois est engagée depuis de nombreuses années dans la promotion et le développement des modes actifs. Elle comptabilise aujourd'hui 40 kilomètres d'aménagements cyclables et plus de 600 places de stationnement pour les vélos, dont 110 places dans un parc gardienné par des agents municipaux à la gare créé en 1999 et 60 places dans un parc vidéo-surveillé implanté en 2007, prochainement labellisé Véligo.

Depuis quelques années, la ville élabore son schéma directeur des itinéraires cyclables dont l'objectif est d'augmenter le nombre d'aménagements cyclables et de places de stationnement et, par ce biais, de favoriser l'usage du vélo.

Apprendre à faire du vélo, ce n'est pas seulement trouver l'équilibre ; c'est aussi comprendre les règles de sécurité et le code de la route, savoir cohabiter avec les autres usagers de la voirie. Ces constats ont poussé la ville à réfléchir à la mise en place d'outils pour répondre aux besoins des aulnaisiens. Après une visite du circuit Educa'Vélo à la Rochelle, la ville d'Aulnay-sous-Bois a engagé les premières réflexions pour mettre en place ce type d'équipement en septembre 2011. Le projet a été présenté en Conseil de quartier afin d'associer les habitants. Le circuit pédagogique vélo a été inauguré lors de la fête du vélo en juin 2012. Aulnay-sous-Bois est ainsi devenue la deuxième ville de France à installer ce type d'équipement formateur.

Le Parcours Pédagogique vélo s'étend sur une longueur de 4,3 Km et forme une boucle dans le quartier de Balagny qui mélange des grands ensembles et des rues pavillonnaires. Il est constitué de 11 panneaux (dont un destiné à la présentation du circuit) qui balisent un circuit éducatif destiné à sensibiliser les enfants et adultes à la pratique du vélo.



Plan du parcours pédagogique cyclable (Source : ville d'Aulnay-sous-Bois)

Les panneaux d'informations sont permanents et ont été installés aux intersections. Ils abordent plusieurs thématiques comportant des explications et illustrations. Le circuit permet ainsi de se confronter aux principales situations rencontrées en circulation : le double sens cyclable, le giratoire, le sas cyclable, les intersections (stop et Cédez-le-passage), la zone 30 et la zone de rencontre, le tourner à gauche, les pistes et les bandes cyclables, les sentes et aires piétonnes.



Exemples de panneaux : le double-sens cyclable et le mode d'emploi des giratoires (Source : ville d'Aulnay-sous-Bois)

En formant les gens à se déplacer à vélo en milieu urbain dans le respect des règles, l'objectif premier est d'encourager concrètement sa pratique.

2 LES ACTEURS DU PROJET

La ville d'Aulnay-sous-Bois est le maître d'ouvrage de l'étude et de la mise en œuvre du projet. Il a fait l'objet d'un véritable travail partenarial entre plusieurs directions :

- les services techniques pour la conception du contenu des panneaux, l'élaboration du circuit et la pose des panneaux,
- la police municipale pour la validation du parcours et du positionnement des panneaux.
- la communication pour la conception de la charte graphique des panneaux.

Seule la fabrication des panneaux a fait appel à un prestataire externe (coût : 7 674 € TTC).

3 VIE ET SUITES DU PROJET

Toute l'année, la Police municipale dispense des cours de sécurité routière dans les écoles. Le circuit vélo devient un outil pédagogique à destination des jeunes, qui peuvent passer de l'enseignement théorique à la pratique en situation réelle.

Le circuit, permanent et ouvert à tous, est également accessible aux adultes et aux enfants pour les sorties en famille. Pédagogique, il permet ainsi une autoformation à la circulation cycliste en ville.

4 CONTACT

Ville d'Aulnay-sous-Bois : Virginie MALABRE, Direction Générale des Services Techniques - Déplacements urbains

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info